



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2024-09

**Objet : Autorisation de
stationnement d'un taxi
immatriculé FP-585-DD**

Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost ;

VU les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment son article L511-1 ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles, L.2212-1, L.2212-3, L.2213-6;

VU les dispositions du Code Pénal notamment son article R610-5 ;

VU le décret n°86-427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et des voitures de petite remise ;

VU la loi n°95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès et l'activité de conducteur et à la profession de taxi ;

VU le décret d'application n°95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi n°95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession de taxi ;

VU l'arrêté préfectoral fixant les tarifs de transports par taxis du 17 janvier 2020 ;

VU les pièces justificatives du demandeur à la profession de transports par taxis ;

VU la demande de la société SAS ALLIANCE LYON TAXIS représentée par Monsieur Noureddine KHELFI ;

CONSIDERANT que le dossier répond aux exigences de la réglementation des transports de personnes par taxis;



Folio N°:

ARRÊTE :

Article 1 :

L'arrêté n° 2023-149 est abrogée ;

Article 2 :

La société SAS ALLIANCE LYON TAXIS représentée par monsieur Noureddine KHELFI est autorisée à faire stationner un taxi immatriculé **FP-585-DD** de marque **RENAULT SCENIC**, sur la place n°2 (**rue Honoré de Balzac**) en attente de clientèle, à compter du mercredi 07 février 2024 dans le respect des règles fixées par les textes susvisés ;

Article 3 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise ;

- Gendarmerie ;
- Monsieur le directeur général des services ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- La société SAS ALLIANCE LYON TAXIS représentée par Mr Noureddine KHELFI ;
- Classé dans le recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le lundi 5 février 2024.

Le Maire,



Pierre GOUBET